

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE

Rue Albert 1^{er}, 16

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.
SEANCE DU 28 AOUT 2025

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre-Président ;
Mme et MM. Jean-François WANTEN, Julien MADANI, Henri FOSSOUL et Ludivine ALFIERI,
Echevins ;
Mme Dilek KELLECI, Présidente du CPAS ;
Mmes et MM. Pierre REMOUCHAMPS, Laurence PEERENBOOMS, Marinette VAN EYCK-
GEORGIEN, Nolann PROSMAN, Marie-Eve HAIDON, André LEJEUNE, Stacy LEJEUNE, Manon
HUBERTY, Christine ETIENNE, Nicolas UMMELS, Fabienne THIRY, Nathalie NOLLET et Pascal
DETAILLE, Conseillers communaux ;
Mme Catherine DAEMS, Directrice générale.
Excusés : Mmes HUBERTY et NOLLET, MM. André LEJEUNE et UMMELS.

Plan Stratégique Transversal pour la législature 2025-2030. Prise d'acte.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu l'article L1123-27 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la déclaration de politique générale couvrant la législature 2025-2030 présentée par le
Collège communal et adoptée par le Conseil communal en sa séance du 30/01/2025 ;

Vu que l'article L1123-27, §2 dispose que le Conseil communal prend acte du Plan
Stratégique Transversal (PST) présenté par le Collège communal, ce, dans les neuf mois qui
suivent la désignation des échevins ;

Considérant que le PST est un outil de gouvernance pluriannuel reprenant la stratégie
développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixé et
que cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions,
définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition ;

Considérant que le PST peut être actualisé en cours de législature ;

Vu le PST proposé ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité de concertation Commune-CPAS ;

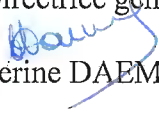
Après en avoir débattu ;

Prend acte du Plan Stratégique Transversal pour la législature 2025-2030 tel que reproduit en
annexe.

Le PST sera publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du CDLD et sera mis
en ligne sur le site internet communal.

La présente délibération prenant acte du PST sera communiquée au Gouvernement.

La Directrice générale,
Catherine DAEMS.

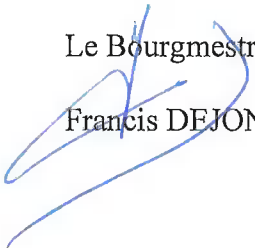
La Directrice générale,

Catherine DAEMS.

Par le Conseil ;

Pour extrait conforme ;



Le Président,
Francis DEJON.

Le Bourgmestre,

Francis DEJON.